

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 14 octobre 2022,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (39 membres présents et représentés).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 14 octobre 2022, a rendu l'avis suivant :

 Programmation pluriannuelle des Chaires de professeurs juniors sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente;

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 14 octobre 2022, a pris connaissance des points suivants :

- Echanges sur l'avancée du projet de création d'une nouvelle université pluridisciplinaire (PLURIEL : Projet Lyon Université - rapprochement interdisiplinaire des Etablissements Lyonnais) sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente ;
- Information sur une mesure d'interdiction d'accès aux locaux à l'égard d'un étudiant, pour une période allant du 20 juin au 1^{er} juillet 2022 inclus, sous la présidence de Marie-Karine LHOMME Vice-présidente en charge de la recherche, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2022,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 21 octobre 2022.